

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DE L'HERAULT

ARRONDISSEMENT DE MONTPELLIER

COMMUNE DE MARSEILLAN

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Mardi 19 décembre 2023 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune de MARSEILLAN s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de **M. Yves MICHEL, Maire**.

Présents : Y MICHEL ; M. ROUVIER ; W. BIGNON ; G. REQUENA ; J-C. ARAGON ; S. ALLEMAND ; A. KELLY ; L. GASC ; C. PROUTEAU ; M. PEREZ ; B. DANIS ; J-M. DUMAS ; D. CUPOLI ; C. AZAIS ; S. JEAN ; C. RUEGGER ; C. BASTIDE ; D. SAUVADE ; A. ZAKHARY

Absents représentés : M-C. FABRE DE ROUSSAC par M. ROUVIER ; M. IBARS par C. PROUTEAU ; A. CHOUKROUN par D. CUPOLI ; S. MARTI par L. GASC ; L. DELAITE par M. PEREZ ; D. VIALAS par J-M. DUMAS ; C. PINO par C. BASTIDE ; J. GROSSO par A. ZAKHARY

Absents : J-F. MARY ; N. LECLERC

Secrétaire de séance : G. REQUENA

Secrétaire de séance adjoint : M. ROUVIER

2. Budget primitif Gendarmerie 2024 (Annexe)

Le Budget Primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Par cet acte, l'ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget.

Lors de la séance du 28 novembre 2023, le Conseil Municipal a approuvé la tenue du débat portant sur les orientations budgétaires 2024 sur la base d'un rapport conformément aux dispositions prévues à l'article L.2312-1 du CGCT.

A partir de ces orientations et des besoins recensés, le projet de Budget Primitif pour l'exercice 2024 a été élaboré.

Par ailleurs, l'article L5217-10-6 du CGCT donne possibilité pour l'exécutif, dans une limite fixée à l'occasion du vote du budget et ne pouvant dépasser 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections, de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

J'ai l'honneur de soumettre à votre approbation le BUDGET PRIMITIF 2024 du budget annexe GENDARMERIE qui se présente ainsi :

FONCTIONNEMENT DEPENSES

Chap.	Libellé	Pour mémoire Budget précédent	Propositions Budget Primitif 2024	VOTE
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	5 000,00	5 000,00	5 000,00
Total des dépenses de gestion courante		5 000,00	5 000,00	5 000,00
66	CHARGES FINANCIERES	105 000,00	185 000,00	185 000,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		110 000,00	190 000,00	190 000,00
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	146 231,00	66 231,00	66 231,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		146 231,00	66 231,00	66 231,00
TOTAL		256 231,00	256 231,00	256 231,00

FONCTIONNEMENT RECETTES

Chap.	Libellé	Pour mémoire Budget précédent	Propositions Budget Primitif 2024	VOTE
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	256 231,00	256 231,00	256 231,00
Total des recettes de gestion courante		256 231,00	256 231,00	256 231,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		256 231,00	256 231,00	256 231,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		0,00	0,00	0,00
TOTAL		256 231,00	256 231,00	256 231,00

INVESTISSEMENT DEPENSES

Chap.	Libellé	Pour mémoire Budget précédent	Propositions Budget Primitif 2024	VOTE
Total des opérations d'équipement				
Total des dépenses d'équipement		0,00	0,00	0,00
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	184 000,00	180 000,00	180 000,00
Total des dépenses financières		184 000,00	180 000,00	180 000,00
Total des dépenses réelles d'investissement		184 000,00	180 000,00	180 000,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		0,00	0,00	0,00
TOTAL		184 000,00	180 000,00	180 000,00

INVESTISSEMENT RECETTES

Chap.	Libellé	Pour mémoire Budget précédent	Propositions Budget Primitif 2024	VOTE
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES (hors 165 166 ET 16449)	37 769,00	113 769,00	113 769,00
Total des recettes d'équipement		37 769,00	113 769,00	113 769,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		37 769,00	113 769,00	113 769,00
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	146 231,00	66 231,00	66 231,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		146 231,00	66 231,00	66 231,00
TOTAL		184 000,00	180 000,00	180 000,00

Compte tenu de ces divers éléments, je vous invite à :

Adopter le Budget Primitif 2024 du BUDGET ANNEXE GENDARMERIE tel qu'il est présenté pour un montant global de :

Libellés	Section de Fonctionnement	Section d'Investissement	TOTAL DU BUDGET
Dépenses	256 231,00	180 000,00	436 231,00
Recettes	256 231,00	180 000,00	436 231,00

Préciser que le présent Budget est voté au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement et d'investissement,

Autoriser l'exécutif dans une limite fixée à 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections, de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

Autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout document s'y rapportant. Il convient d'en délibérer.

LE CONSEIL

Entendu l'exposé du Rapporteur,
Après en avoir délibéré,

A LA MAJORITE

POUR 22

CONTRE 5

C. PINO ; C. BASTIDE ; J. GROSSO ; D. SAUVADE ; A. ZAKHARY

DECIDE

D'adopter le Budget Primitif 2024 du BUDGET ANNEXE GENDARMERIE tel qu'il est présenté pour un montant global de :

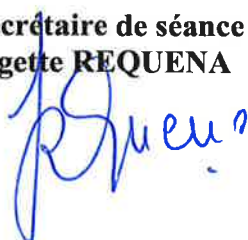
Libellés	Section de Fonctionnement	Section d'Investissement	TOTAL DU BUDGET
Dépenses	256 231,00	180 000,00	436 231,00
Recettes	256 231,00	180 000,00	436 231,00

De préciser que le présent Budget est voté au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement et d'investissement,

D'autoriser l'exécutif dans une limite fixée à 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections, de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

D'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout document s'y rapportant.

La secrétaire de séance
Georgette REQUENA



Pour extrait conforme,
Le Maire
Yves MICHEL